



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 30936

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question des aides humanitaires et aides techniques revendiquées par les personnes handicapées. L'AFM et l'APF, principales associations représentatives des personnes handicapées, préconisent une prise en compte individualisée des fonctions déficientes par un financement des aides humanitaires et aides techniques en fonction des besoins fondamentaux de chacun et non sur la base de systèmes forfaitaires. Cette mesure nécessiterait une refonte totale du système de financement des aides techniques tenant compte des besoins évalués et des solutions préconisées : ainsi ce seront des équipes d'évaluation qui préconiseraient des solutions en fonction des incapacités de la personne, de son environnement et de ses projets de vie. Par ailleurs, l'AFM et l'APF dénoncent le fait qu'aucun poste d'auxiliaire de vie n'ait été créé depuis 1984. La création de nouveaux postes s'avère nécessaire afin d'apporter une solution adaptée aux besoins notamment par une flexibilité plus grande dans les interventions. Cependant la seule création de poste ne paraît pas suffisante. Les intéressés souhaitent que soit exigée une formation minimale lors du recrutement de ces personnels. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il lui demande quelles mesures financières elle compte mettre en oeuvre afin de répondre aux attentes des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30936

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3399